

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

Permis de stationnement pour déménagement

46 Rue de la Luye
Pavillon N°36
05230 La Bâtie-Neuve

A l'occasion du déménagement de Mme GUITER Cynthia

46 Rue de la Luye
Pavillon N°36
05230 La Bâtie-Neuve

LE MAIRE DE LA BATIE-NEUVE

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et l'article L 3221-4 du code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 10.4, R 44 et R 225 ;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

Vu la 8^{ème} partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1999 ;

Vu le règlement en vigueur d'occupation du domaine public,

Vu l'arrêté municipal en vigueur réglementant le stationnement et la circulation sur la commune

CONSIDERANT : la demande de Mme GUITER Cynthia, pour un stationnement avec empiètement sur chaussée d'un camion IVECO PORTE CONTAINER immatriculé DR153QQ, en vue d'un déménagement Rue de la Fontaine 05230 La Bâtie-Neuve, le 10 décembre 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme GUITER Cynthia est autorisée à occuper le domaine public, qui sera remis à disposition, pour y stationner un camion pour son déménagement au 46 rue de la Luye, **l'après-midi du 04 octobre 2025**. La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits.

Article 2 : Mme GUITER Cynthia s'engage à mettre en place la signalisation réglementaire et le présent arrêté municipal au moins 48 heures avant le début des opérations, afin de s'assurer de la sécurité des piétons et des véhicules.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Colonel, Commandant le groupement de la Gendarmerie des Hautes-Alpes.
- Mme GUITER Cynthia

Fait à LA BÂTIE-NEUVE
Le 23 septembre 2025

Le Maire,
Joël BONNAFFOUX.

